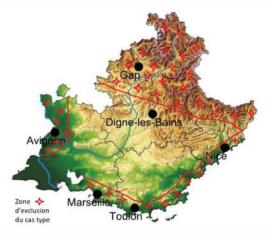




CAP FRO GD PASTO

Caprins fromagers Grand Pastoral Pastoral misant sur le pâturage



Ce système est caractérisé par une conduite extensive des animaux et par une utilisation maximale des surfaces pastorales disponibles autour du siège d'exploitation.

L'objectif est de limiter au maximum les charges liées à l'alimentation du troupeau. Le niveau de production laitière des animaux, sans être négligé, n'est pas prioritaire. La taille du troupeau sert de variable d'ajustement pour atteindre un objectif de litrage.

Ces élevages peuvent se trouver sur l'ensemble de la région PACA, à l'exception des zones d'altitude où le pâturage hivernal n'est pas possible. Ils restent cependant dominants dans les départements du Var et des Bouches-du-Rhône.

L'exploitation décrite dans cette fiche possède un troupeau caprin de race rustique. Pour assurer une bonne valorisation du lait, elle mise sur la fabrication de produits à fortes valeurs ajoutées de type brousse et une commercialisation sur des circuits de proximité.

L'EXPLOITATION ET SES PRODUCTIONS EN QUELQUES CHIFFRES

La structure • 2 UMO • 100 chèvres de race Rôve ou Provençale • 225 ha dont : - 5 ha de légumineuses - 220 ha de parcours diversifiés Les produits et les ventes • 22 000 litres de lait • Transformation en fromages de type lactique et en brousse • Commercialisation en circuits courts • 152 chevreaux pour la vente et le renouvellement











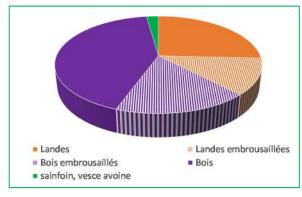


LE TERRITOIRE DE L'EXPLOITATION

Un territoire diversifié

L'exploitation dispose :

- de 5 ha de surfaces fourragères (sainfoin, vesce-avoine...) sans irrigation.
 Ces surfaces sont utilisées en soupade (repas complémentaire pris par la chèvre sur une culture fourragère pendant un
 - (repas complémentaire pris par la chèvre sur une culture fourragère pendant un temps limité avant ou surtout après une journée de pâturage sur parcours).
- de 220 ha de parcours soit 2 ha par chèvre. Les animaux ont également accès selon les années à un territoire encore



plus vaste (conventions de pâturage). On y trouve des sous-bois de chêne valorisés à l'automne (glands), des landes et des bois clairs mais aussi des secteurs embroussaillés. L'orientation, la distance à l'exploitation, la présence de points d'eau et de zones plus ou moins fraîches ou de ressources particulières guident l'éleveur dans la gestion de son pâturage.

Les animaux sortent toute l'année en gardiennage et en parcs fixes ou mobiles.

BÂTIMENTS, MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS

Le bâtiment et l'installation de traite

Le bâtiment (tunnel d'élevage de 300 m²) et l'installation de traite (un quai de 16 places et 8 postes) doivent être dimensionnés pour 100 chèvres (150 m² d'aire paillée).

Piloter un système extensif ne doit pas conduire à négliger les conditions de travail!

La fromagerie

Une fromagerie d'une surface de 50 m² doit comporter une zone spécifique pour la fabrication des brousses (chauffage du lait).

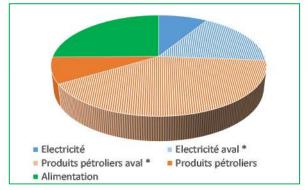
Le matériel

L'exploitation ne produit pas de foin. Elle dispose d'un tracteur pour le curage. Le travail de renouvellement des prairies est confié à une entreprise. Elle possède du matériel spécifique pour le débroussaillage et la réalisation de parcs.

LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

Les consommations d'énergies générées par la transformation fromagère et la commercialisation des fromages (en hachuré) représentent près de 60% du total.

Détail des consommations d'énergie de l'atelier caprin



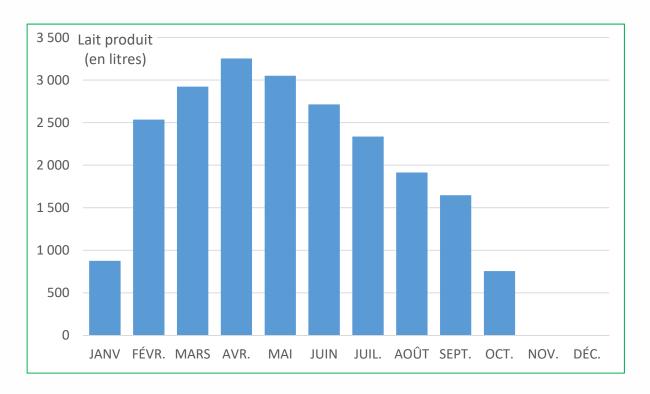
* L'énergie aval regroupe l'énergie nécessaire à la transformation et à la commercialisation des fromages



LE LAIT, LES PRODUITS FABRIQUÉS ET LEUR COMMERCIALISATION

La production laitière

• 22 000 litres de lait transformés en fromages, soit 220 litres par chèvre.



Les produis fabriqués

Le lait est transformé en fromages de type lactique (75% des volumes) et en brousses (25% des volumes).

Pour limiter le temps de travail, la gamme de lactiques est réduite. De même, la vente de fromages frais est privilégiée. Les brousses constituent un produit d'appel pour les lactiques et permettent un très bon niveau de valorisation.

Les lactiques sont valorisés en moyenne à 2,80 € par litre et les brousses à 4,30 € par litre. La valorisation moyenne du litre de lait est de 3,18 €.





Les eaux blanches de la fromagerie et de la traite sont dirigées vers une fosse toutes eaux et épandues sur les surfaces à l'aide de drains.



Les circuits de commercialisation

La vente des produits est assurée par :

- 1 marché par semaine,
- Un peu de vente à la ferme et une AMAP,
- 1 tournée de livraison auprès de détaillants selon la saison (épiciers, crémiers, superettes).

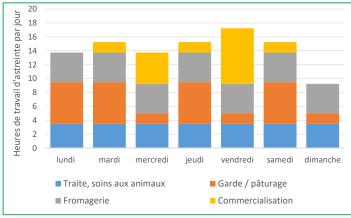
Au final, **60% du chiffre d'affaires fromage provient des circuits en vente directe.** La **vente via un intermédiaire** assure les 40% restants.

LA MAIN-D'ŒUVRE ET LE TRAVAIL

Deux personnes travaillent à temps plein sur l'exploitation. Les exploitants sont polyvalents et peuvent se remplacer sur l'ensemble des tâches. La commercialisation guide l'organisation journalière du travail et la répartition des tâches. Elle induit des rythmes de travail variés sur la semaine. L'exploitation est en monotraite, ce qui donne plus de souplesse dans le travail et permet des durées de présence au pâturage plus longues.

Le travail se répartit entre :

- 4 560 heures de travail d'astreinte pour :
 - la traite et les soins aux animaux (33%),
 - La garde et la confection des parcs mobiles (30%),
 - la transformation fromagère (24%),
 - la commercialisation (13%), avec un marché (7 heures d'absence + 2 heures de préparation /rangement), une livraison (5 heures d'absences + 2 heures de préparation), une AMAP (2 heures) et de la vente à ferme (2 heures par jour le weekend).
- 11 jours de travail de saison consacrés à l'entretien des clôtures et un peu de débroussaillage (8 jours) et au troupeau (3 jours pour le curage).



The december of the second of

Une semaine en juin

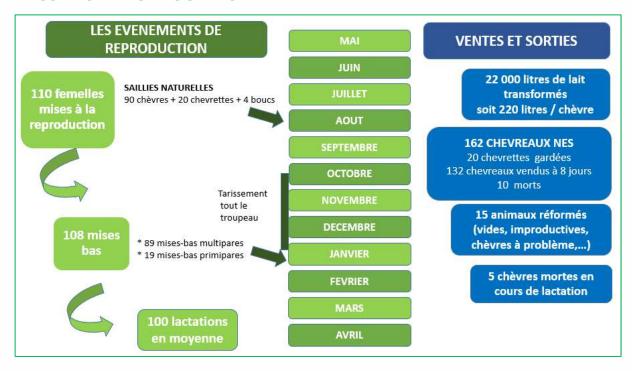
Entre le lundi et le samedi, la durée journalière du travail est comprise entre 14 et 17 heures. Le vendredi, jour de marché et le mercredi (2 UMO), jour de livraison, la garde est remplacée par du pâturage en parc mobile, tout comme le dimanche.

Répartition du travail d'astreinte sur l'année

Une activité intense pendant toute la période de lactation. Le tarissement permet de souffler et de prendre des vacances.



LA CONDUITE DU TROUPEAU





80% des chèvres mettent bas en janvier.

L'ensemble des animaux est tari à partir de mioctobre.

Les boucs réalisent 2 à 3 saisons de monte avant d'être réformés.

Les chevreaux sont vendus à 8 jours.



LA CONDUITE DES SURFACES ET DU PÂTURAGE

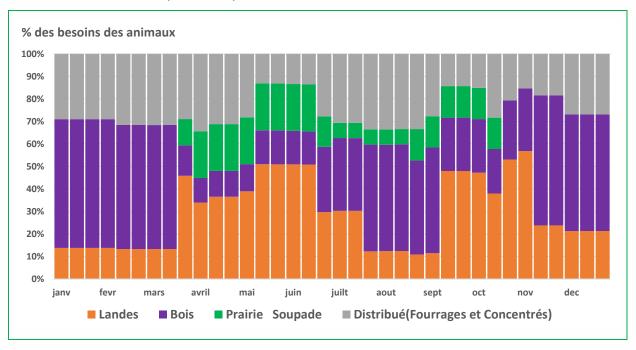
Les chevrettes sont élevées au lait en poudre, puis sortent avec les mères dès l'âge de 2 mois. Dans ce type de système, **l'apprentissage et l'éducation des animaux au parcours sont primordiaux**.

Les animaux pâturent en gardiennage au minimum 6 heures par jour toute l'année. Des parcs fixes ou mobiles sur les zones plus herbeuses ou au contraire très fermées, permettent des durées de pâturage plus longues. En période chaude (mai à septembre), les animaux restent jusqu'à 12 heures dehors. Un peu de foin est mis à disposition des chèvres les jours de pluie ou lors de période de sécheresse. En fin de journée, les animaux passent une heure sur les zones cultivées de l'exploitation (soupade).

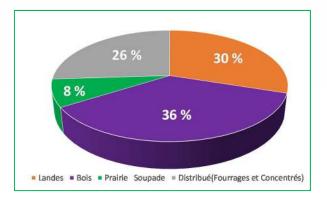
La présence de parcs donne à l'éleveur de la souplesse dans son travail : gestion des aléas, participation à des journées de formation, jours de commercialisation...

La technicité et le savoir-faire de l'éleveur assurent un bon renouvellement des ressources ligneuses mais évitent aussi que l'embroussaillement des parcours ne gagne.

Valorisation des surfaces pastorales par les animaux



« Graphique réalisé avec StratPasto, outil développé conjointement par Idele, le Cerpam et la CRA Occitanie, notamment dans le cadre du programme Life+ Mil'Ouv »



Les deux tiers de l'alimentation des animaux proviennent des bois et des landes de l'exploitation. Les bois sont utilisés préférentiellement en été et en hiver.



LA CONDUITE DE L'ALIMENTATION

L'alimentation en quelques chiffres

• Autonomie en fourrages : 75%

• 320 jours de sortie au pâturage

Fourrages distribués / chèvre : 167 kg
 Fourrages distribués / chevrette : 70 kg

Taux de pâturage : 75%Taux de pastoralisme : 66%

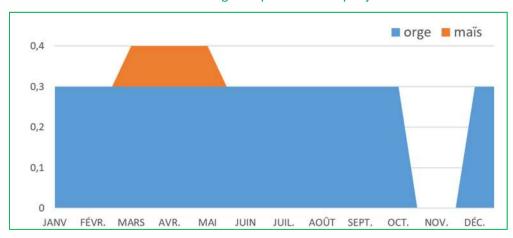
Concentrés / chèvre : 103 kg

• Concentrés / litre de lait : 468 grammes

Foin distribué en kg de MS par chèvre et par jour



Concentrés en kg brut par chèvre et par jour



	Récolte	Besoins			
		Par chèvre	Par chevrette	Par bouc adulte	Au total pour le troupeau
Foin	-	167 kg MS	70 kg MS	548 kg MS	20,5 T MS
Orge	-	95,7 kg	70 kg	18,5 kg	11,2 T
Maïs	-	7,5 kg			0,8 T
Total concentrés	-	103 kg			12 T
Poudre de lait	-		18 kg		0,36 T
Paille	-	100 kg / chèvre suitée			10 T



FORCES ET FAIBLESSES DU SYSTÈME

Pour réussir

- Aimer la garde,
- Maîtriser le renouvellement de la ressource ligneuse,
- Avoir des surfaces de soupades pour soutenir l'alimentation,
- Limiter au maximum les charges d'alimentation,
- Avoir des animaux adaptés aux parcours,
- Entretenir régulièrement les clôtures,
- Savoir cohabiter avec les autres activités (chasse, randonnée...).

Faiblesses

- Surcharge de travail lié à la garde du troupeau en parcours,
- Effectif important à loger et à traire,
- Nécessité d'une bonne gestion des parcours pour assurer le renouvellement de la ressource
- Sensibilité à la sécheresse.

Forces

- Econome,
- Sensibilité moindre aux variations des prix des aliments,
- Solutions de pâturage durant toute l'année,
- Atout pour les cahiers des charges des AOC et pour la certification en agriculture biologique,
- Système reconnu pour la défense des forêts contre les incendies.



Document édité par l'Institut de l'Elevage

149 rue de Bercy – 75595 Paris Cedex 12 – www.idele.fr

Juin 2018 – Référence Idele : 00 18 601 019 – Mise en page : Isabelle Guigue Crédit photos : Institut de l'Elevage, Chambre d'agriculture 13, FX Emery – MRE

Vos contacts dans les départements :

Josine GIRAUD	Chambre d'agriculture 04	06 33 40 74 53	jgiraud@ahp.chambagri.fr
Henriette COURSANGE	Syndicat caprin et Fromager Fermier 05	04 92 52 53 27	h.coursange@free.fr
Pascale CLERC	Chambre d'agriculture 06	04 97 25 76 53	pclerc@alpes-maritimes.chambagri.fr
Audrey SEIGNER	Chambre d'agriculture 13	06 78 20 02 46	a.seigner@bouches-du-rhone.chambagri.fr
Séverine PASTORELLI	Chambre d'agriculture 83	06 14 52 07 94	severine.pastorelli@var.chambagri.fr
Michèle BULOT LANGLOIS	Chambre d'agriculture 84	04 90 74 47 40	michele.bulot-langlois@vaucluse.chambagri.fr
 Vincent ENJALBERT 	MRE	04 92 87 09 43	v.enjalbert@mre-paca.fr

Coordination régionale :

Christine GUINAMARD Institut de l'Elevage 04 92 72 32 08 christine.guinamard@idele.fr

INOSYS – RÉSEAUX D'ELEVAGE

Un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs de l'Institut de l'Elevage et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevages.

Ce document a été élaboré avec le soutien financier du Ministère de l'Agriculture (CasDAR), de la Confédération Nationale de l'Elevage (CNE) et du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur. La responsabilité des financeurs ne saurait être engagée vis-à-vis des analyses et commentaires développés dans cette publication.









Caprin fromager Grand Pastoral Pastoral misant sur le pâturage



DONNÉES ÉCONOMIQUES 2020

RÉSULTATS ÉCONOMIQUES DE L'EXPLOITATION EN EUROS

2 UMO, 100 chèvres, 22 000 l de lait produits, transformés et commercialisés en fromages

Conjoncture 2020 – Exploitation au bénéfice réel Source: INOSYS-Réseaux d'élevage caprins

PRODUITS	1	.04 047		
73 % Produits caprins		75 922		
Lait: 22 000 litres à 3,34 €/litres		73 552		
Lactiques : 16 500 litres à 2,94 €/litre				
Brousses : 5 500 litres à 4,53 €/litre				
Viande		810		
15 réformes à 10 € : 150 €				
132 chevreaux à 5 € : 660 €				
Prime à la chèvre				
100 chèvres à 15,60 €		1 560		
27 % Paiements découplés		28 125		
DPB : 125 ha à 215 €	26 875			
Aide à la production de légumineuses fourragères :				
5 ha à 250 €	1 250			

CHARGES (47 %)	48 448	
20 % Charges opérationnelles		
8,5 % Charges alimentaires caprines	8 849	
Maïs : 0,78 tonne à 339 €	264	
Orge : 11,21 tonnes à 306,60 €	3 436	
Fourrages : 20,53 tonnes à 225,28 €	4 626	
CMV : 100 chèvres à 5,23 €	523	
5 % Charges d'élevage caprin	5 597	
Poudre de lait : 0,36 tonne à 2 479,40 €	893	
Paille litière : 10 tonnes à 100 €	1 000	
Frais vétérinaire : 100 chèvres à 10,71 €	1 071	
Frais de reproduction (IA) : 1 bouc à 250 €	250	
Taxes diverses (interpro, équarissage)	264	
Autres frais d'élevage : 100 chèvres à 21,20 €	2 120	
4,9 % Charges aval	5 060	
Frais de transformation : 22 000 litres à 0,12 €/litre	2 640	
Fais de commercialisation : 22 000 lires à 0,11 €/litre	2 420	
1 % Charges végétales (SFP + céréales)	913	
Engrais	613	
Frais culture PT et vesce avoine	300	
27 % Charges de structure	28 029	
(hors amortissement et frais financiers)		
Charges sociales exploitants	12 491	
Foncier (fermage + entretien)	1 941	
Bâtiment (location + entretien)	750	
Matériel	3 453	
Autres charges (assurances, eau, électricité, gestion, impôts)	9 393	

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (53 %)

		Soit 27 800 €/UMO	
		Amortissements	19 300
Annuités	17 325	Frais financiers	2 539
		Résultat courant	33 760
Disponible pour famille et autofinancement	38 274	soit par UMO	16 880





HYPOTHÈSES RETENUES

Pour le calcul du capital d'exploitation, nous avons retenu :

- Des bâtiments neufs construits en totalité par entreprise,
- Une installation de traite neuve,
- Du matériel agricole d'occasion.

Pour le calcul des annuités d'emprunt, nous avons considéré :

- Un apport personnel de 9 500 € (le cheptel),
- Un financement du capital par des prêts avec un taux d'intérêt compris entre 1 et 2%.

Pour les aides :

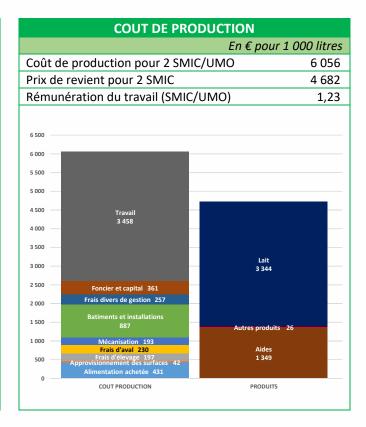
- L'exploitation est située en zone de plaine et n'est donc pas éligible à l'ICHN,
- Pour les DPB, avec la proratisation applicable aux surfaces en parcours, seuls 125 ha éligibles,
- Selon la localisation, des MAEC peuvent venir en compléments.

Un projet avec plus d'apport personnel, une reprise de bâtiments ou équipements existants viendront minorer le capital emprunté et les annuités et amélioreront le revenu.

RÉSULTATS TECHNICO-ÉCONOMIQUES DE L'ATELIER

Source: INOSYS-Réseaux d'élevage caprins

INDICATEURS ÉCONOMIQUES				
Marge brute atelier caprin	55 503			
Soit par chèvre	555			
Soit pour 1 000 litres	2 523			
Part de la marge brute dans le produit caprin	73 %			
Coût alimentaire (y compris SFP cap) / chèvre	107			
Coût alimentaire (y compris SFP cap) / 1 000 lit	res 484			
Capital d'exploitation	162 500			
Aménagement bâtiment + stockage	25 000			
Equipement de traite	20 000			
Aménagement fromagerie	60 000			
Equipement commercialisation	18 000			
Matériel agricole	5 000			
Aménagement foncier	25 000			
Cheptel	9 500			
Autres indicateurs économiques				
EBE par UMO familiale	27 800			
EBE par produit brut	53 %			
Revenu disponible par UMO familiale	19 137			
Charges de structure par chèvre	5 606			
Charges de structure par ha SAU				
Annuités par produit	17 %			
Annuités par EBE	31 %			
-				



Document édité par l'Institut de l'Elevage 149 rue de Bercy – 75595 Paris Cedex 12 – www.idele.fr Septembre 2021 – Référence Idele : 00 21 601 023 – Mise en page : Isabelle Guigue Crédit photos : Institut de l'Elevage, Chambre d'agriculture 13, FX Emery – MRE				
Vos contacts dans les départeme	ents:			
Josine GIRAUD	Chambre d'agriculture 04	06 33 40 74 53	jgiraud@ahp.chambagri.fr	
Henriette COURSANGE	Syndicat caprin et Fromager Fermier 05	04 92 52 53 27	h.coursange@free.fr	
Pascale CLERC	Chambre d'agriculture 06	04 97 25 76 53	pclerc@alpes-maritimes.chambagri.fr	
Audrey SEIGNER	Chambre d'agriculture 13	06 78 20 02 46	a.seigner@bouches-du-rhone.chambagri.fr	
Séverine PASTORELLI	Chambre d'agriculture 83	06 14 52 07 94	severine.pastorelli@var.chambagri.fr	
Michèle BULOT LANGLOIS	Chambre d'agriculture 84	04 90 74 47 40	michele.bulot-langlois@vaucluse.chambagri.fr	
Vincent ENJALBERT	MRE	04 92 87 09 43	v.enjalbert@mre-paca.fr	
Coordination régionale : • Christine GUINAMARD	Institut de l'Elevage	04 92 72 32 08	christine.guinamard@idele.fr	

